

**POSTE HAUTE TENSION**  
**63 kV/20 kV DE GUICHE**  
**PROJET DE PROTECTION DES CIGOGNES**



Le poste haute tension 63 kV/20 kV de GUICHE se situe dans les Pyrénées-Atlantiques chemin de Laillet sur la commune de GUICHE.

Par Arrêté du 12 avril 2006, portant désignation du site Natura 2000 Barthes de l'Adour (zone de protection spéciale), la commune de GUICHE se trouve en zone ZPS type A (FR7210077).



Le poste électrique alimente en électricité les communes environnantes de GUICHE, SAMES, BARDOS, URT et PORT DE LANNE...etc. soit environ 30000 clients.

Les coordonnées GPS du site sont les suivantes :

Latitude	43.51276949920014	(Décimal)
Longitude	-1.2199925654373373	(Décimal)
Latitude	N 43° 30' 45.9678" (+43° 30' 45.9678")	(Sexagésimal)
Longitude	W 1° 13' 11.9748" (-1° 13' 11.9748")	(Sexagésimal)





Ce poste se trouve à proximité des barthes de l'ADOUR, zone humide, qui attirent chaque année des cigognes en nombre.

Ces dernières nichent dans ce secteur car elles sont attirées par la présence de batraciens, de petits rongeurs, d'écrevisses américaines abondantes dans les retenues d'eau, les ruisseaux et les marais.

Plusieurs couples se sont sédentarisés à proximité et sur le poste haute tension au niveau du portique d'alimentation du transformateur 63Kv (voir photo ci-après) avec d'énormes risques pour leur vie.



Les nids, constitués de branches d'arbre et posés sur notre support, entrent en contact avec les conducteurs sous tension 63000 Volts et créent des courts-circuits suivis de multiples coupures de courant sur le territoire impactant 30000 clients.

L'objet de ce dossier est de proposer une solution adaptée pour la protection de l'espèce en danger, des installations et de la qualité de fourniture d'électricité.

Notre proposition (en partenariat de la LPO) est de créer en compensation un support sur le même site et éloigné de toutes sources de tension (danger) afin de proposer un nouvel endroit aux cigognes.

L'intervention ERDF se déroulera cet automne (période de fin de nidification et d'abandon du nid par l'espèce animale) en quatre étapes :

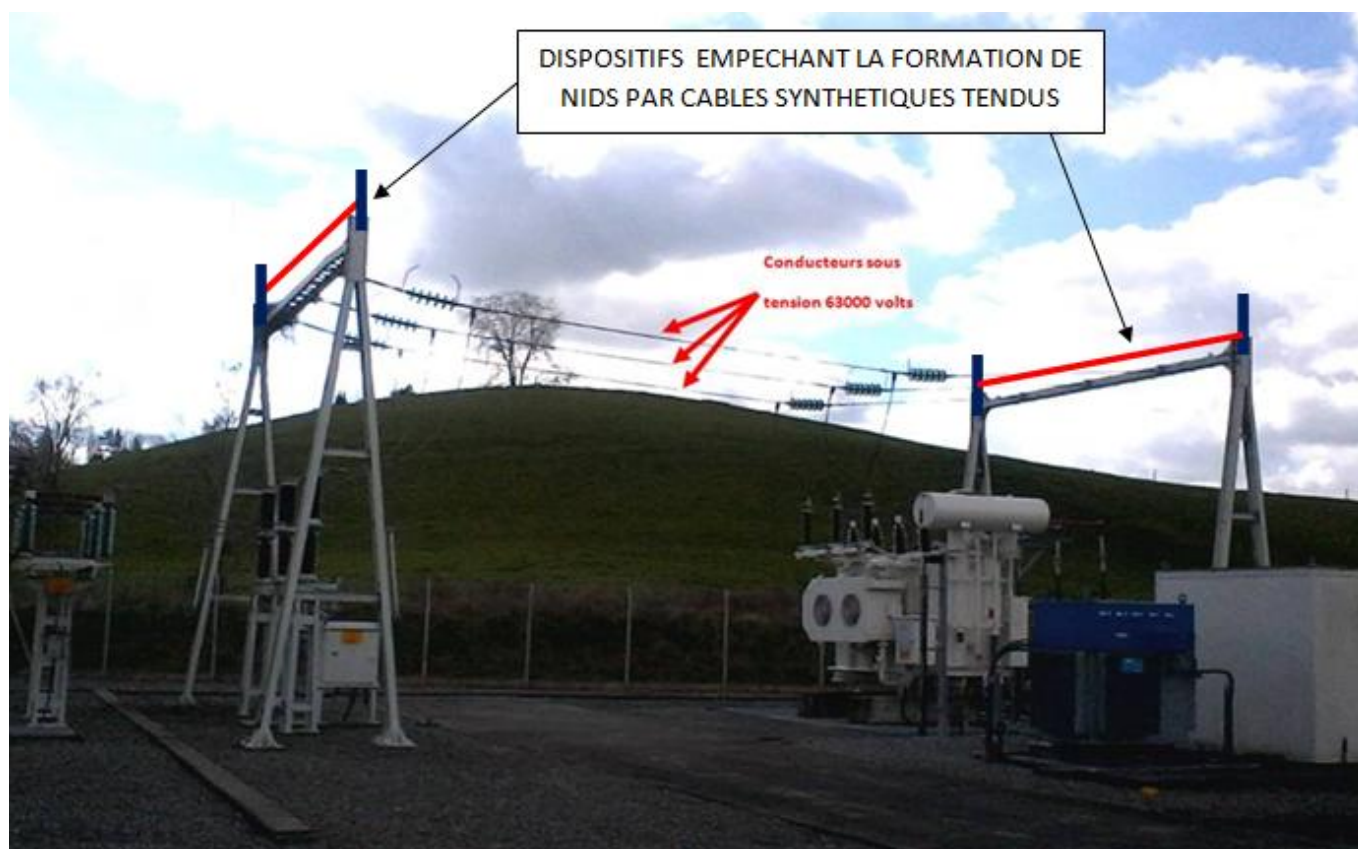
1-Mise en place d'un support haut (éloigné de tous risques d'ordre électriques) avec plate-forme pour offrir un nouveau lieu de nidification.



2-Mise hors tension et consignation de l'ouvrage 63000 Volts.

3-Dépose du nid existant

4-Mise en place de 2 dispositifs empêchant la formation de nids sur nos portiques 63kV encadrant le transformateur.



Une fois l'opération réalisée, nous vous communiquerons un compte-rendu avec photos. Un suivi de l'espèce pourra se faire sur quelques années avec la LPO.